

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Déposé au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège division Namur

2 0 JUIN 2019

Pour Ge Sitraier

N° d'entreprise : 0728 . 692 . 605 Nom

(en entier): SEDEPRO

(en abrégé) :

Forme légale : SComm Société en commandite

Adresse complète du siège : Route de Ramillies, 52/201 à 5310 EGHEZEE

Objet de l'acte : Constitution

Par acte sous seing privé en date du 03 juin 2019, a été constituée la SComm SEDEPRO.

Le siège de la société est établi à 5310 EGHEZEE Route de Ramillies, 52/201.

La société a pour objet : L'intermédiaire commercial; La consultance en entreprise;

L'organisation d'événements; La mise en place et la gestion complète de cahiers de charges.

Monsieur Serge DEHEZ est le seul associé commandité, responsable et gérant de la société.

Il aura seul la signature sociale.

Le capital social est fixé à 100 euros. Le mandat des associés commandités est exercé à titre gratuit.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le premier exercice commencera le 1er juin 2019 et se terminera le 31 décembre 2019.

La société est constituée pour une durée illimitée.

L'assemblée générale se réunira le deuxième vendredi du mois de juin à 18 heure, et pour la 1ère fois en 2020.

Monsieur DEHEZ Serge, agissant en qualité de gérant de la société présentement constituée, déclare conférer tous pouvoirs à la SPRL Association DELHALLE et GOURDIN, RPM 0449.102.971, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités en vue de l'immatriculation de la société auprès d'un guichet d'entreprise et des services de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents, substituer et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution du présent mandat.

Les décisions qui précèdent ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, d'un extrait du présent acte aux fins de publication aux annexes du Moniteur belge.

Fait à EGHEZEE le 03 juin 2019.

Pour extrait analytique conforme

DEHEZ Serge, Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).